

## *Harcèlement sexuel et agissements sexistes : prévenir et agir*

### Contexte

Toute entreprise d'au moins 250 salariés doit désigner un.e référent.e chargé.e **d'orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** (article L.1153-5-1 du code du travail). A partir de 11 salariés, un.e référent.e est également désigné.e par le **Comité Social et Economique parmi ses membres** (Art. L2314-1)

Ces référent-es doivent bénéficier d'une **formation** nécessaire à l'exercice de leurs missions (article L. 2315-18 du code du travail)

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes formes de violences sexistes et sexuelles et connaître leurs conséquences
- Mieux identifier les situations et les mécanismes du sexisme et du harcèlement sexuel dans les comportements et les discours
- Être au clair avec la compréhension du rôle du référent.e, ses contours et ses limites
- Disposer des clefs et des outils concrets pour permettre de pratiquer efficacement son rôle

### Public visé

Membre du CSE, Service RH, Direction et toute personne souhaitant être informée et outillée sur le harcèlement et le sexisme

### Programme

#### I- Prendre conscience

- a. Sexisme et harcèlement sexuel : de quoi parle-t-on ?
- b. Les manifestations du sexisme et du harcèlement et la notion de consentement

#### II- Comprendre

- a. Les impacts sur la personne et sur l'environnement de travail
- b. Les signaux repérables et/ou silencieux du côté de la victime
- c. Les stratégies de la personne qui harcèle ou agresse sexuellement
- d. Le cadre légal : obligations de l'employeur, sanctions

#### III- Agir

- a. Positionnement, rôle attendu (vis-à-vis du demandeur, de l'auteur présumé, des témoins et des autres acteurs-préventeurs), limites
- b. Missions principales :
  - i. Orienter
  - ii. Informer
  - iii. Accompagner
- c. Boîtes à outils :  
Entretien d'écoute, cartographie des acteurs, procédures, fiche de signalement, modèle d'affichage ...

## *Harcèlement sexuel et agissements sexistes : prévenir et agir*

### Méthodes et supports pédagogiques

- Convivialité, échanges et mise en action avec les participant.es pour favoriser l'expérimentation et être au plus près de leurs préoccupations
- A l'issue de la formation, les participant.es disposeront d'une boîte à outils complète pour exercer pleinement l'ensemble de leurs missions
- Livrables remis aux participant.es
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence
- Évaluation des compétences acquises

### L'intervenante

Karine Armani, Consultante-formatrice depuis 15 ans sur les sujets d'égalité au travail, lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles

ou

Alice Marchionno, Consultante-formatrice et juriste depuis 8 ans, spécialiste des violences sexistes et sexuelles

### Durée, date et lieu

Durée	Date	Lieu
1 jour (6h30) – de 9h à 16h30	10 Décembre 2019	Cité de l'Agriculture - Orléans

### Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	450,00€ HT (soit 540,00€ TTC) / personne
Tarif non adhérent AREA	550,00€ HT (soit 660,00€ TTC) / personne

- Frais de restauration offert
- Frais de déplacement et d'hébergement à la charge du stagiaire

### Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.